

# MABOUL DISTORSION

## CONTRAT DE CESSION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

#### Compagnie Maboul Distorsion

378, Route de Sainte-Luce

44300 Nantes

T – 02 40 35 77 21

[administration@mabouldistorsion.net](mailto:administration@mabouldistorsion.net)

Scop Sarl au capital variable

N° Licences : PLATESV-R-2022-012683 et 012684

TVA intracommunautaire : FR 04407900000

N° SIRET : 407 900 000 000 32

Code APE : 9001 Z

Dénommée ci-après le **producteur et représentée par Monsieur David LIMANDAT** en qualité d'Administrateur,

ET

#### Commune de Clisson

3 Grande rue de la Trinité

44190 Clisson

T – 02 40 80 17 80

[fmarquet@mairie-clisson.fr](mailto:fmarquet@mairie-clisson.fr)

N° Licences : 1-1078401 / 2-1078402 / 3-1078403

TVA intracommunautaire : FR 2W214400434

N° SIRET : 214 400 434 000 12

Code APE : 9499 Z

Dénommée ci-après l'**organisateur**, et représentée par **Madame Laurence Luneau, Maire de Clisson**, dûment mandatée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, aux fins des présentes.

### IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT

**A – Le producteur** dispose du droit de représentation, en France et à l'étranger, du spectacle *Un Os dans le Cosmos*, pour lequel il s'est assuré du concours des artistes nécessaires à l'Espace Galatée (3 Grande Rue de la Trinité 44190 CLISSON), le **vendredi 28 février 2025 à 20h30**.

**B – L'organisateur** s'est assuré de la disponibilité du lieu pour accueillir le spectacle de la compagnie, **en pleine connaissance des besoins techniques du spectacle, tels que transmis par le producteur dans la fiche technique**.

### CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### 1 – OBJET

Le producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession **1 représentation du spectacle *Un Os dans le Cosmos*** - durée : 50 minutes.

Interprètes : Maxime Barnabé, Arnel Façon, Nicolas Simonneau, Richard Triballier et Cyrille Thibaudeau | Technique : Emilien Bourdeau.

#### 2 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. En qualité d'employeur, il assurera la rémunération (charges sociales et fiscales incluses) de son personnel.

Les spectacles comprennent les décors, costumes et accessoires, et, d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à sa représentation dans les limites et conditions détaillées dans la fiche technique.

Le producteur effectuera les éventuelles formalités douanières et assurera le transport aller et retour de son personnel, des décors, costumes et accessoires et d'une manière générale de tous les éléments nécessaires aux représentations. Ces frais seront pris en charge par l'organisateur. Le producteur pourra fournir 30 affiches (format A2) à l'organisateur. Tout exemplaire supplémentaire sera facturé 0.25€ H.T.

#### 3 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche. Il assurera en outre, le service général des lieux ainsi que le service de sécurité. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel.

En matière d'information, l'organisateur s'efforcera de respecter l'esprit général de la documentation fournie par le producteur et observera scrupuleusement les mentions obligatoires.

# MABOUL DISTORSION

L'organisateur prendra en charge les **droits d'auteurs** Maboul Distorsion et SACEM et en assurera le paiement.  
L'organisateur aura à sa charge **les repas du vendredi 28 février 2025 midi et soir pour 6 personnes.**

## 4- CONDITIONS FINANCIERES ET REGLEMENT

L'organisateur achète au producteur **1 représentation du spectacle un Os dans le Cosmos** moyennant la somme de :

Cession du spectacle	2 650,00 € H.T.
Frais de route	28,35 € H.T.
<b>Total</b>	<b>2 825,66 € T.T.C</b> [dont T.V.A à 5,5% : 147,31 €]

À cette somme s'ajoutera la prise en charge, sur présentation de facture, des **droits d'auteurs** pour un montant H.T. de **79,50 €**. La compagnie Maboul Distorsion étant cessionnaire des droits de propriété intellectuelle de nature patrimoniale relatifs à cette œuvre de collaboration. **La base de rémunération prévue est de 3 % du montant HT du prix de cession du présent spectacle.** À ces droits s'ajoutent les contributions diffuseur et la TVA soit un total TTC de **88,32 €**.

Le règlement des sommes dues au producteur sera effectué selon les modalités suivantes :

**Par virement/mandat administratif** à l'ordre de Maboul Distorsion, à réception des factures à l'issue de la représentation.

## 5- MONTAGE - DÉMONTAGE - RÉPÉTITIONS

Le lieu sera mis à disposition du producteur à **partir de 9h**, jour de la représentation pour le montage du décor et l'installation lumière. Le démontage et le rechargement seront effectués à l'issue de la représentation.

## 6- ASSURANCES

Le producteur est tenu de s'assurer contre tous les risques professionnels, et pour tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation du spectacle dans le lieu précité.

## 7- ENREGISTREMENT - DIFFUSION

Tout enregistrement ou diffusion, même partiel, des représentations objet du présent contrat devra faire l'objet d'un accord préalable, exprès et écrit. Il est cependant convenu que le producteur donne son accord de principe pour la réalisation de captation sonores, audiovisuelles ou photographiques destinées à la promotion du spectacle en dehors des représentations. Conformément à l'usage, la durée des diffusions sonores ou audiovisuelles ne pourra excéder trois minutes.

## 8- FORCE MAJEURE & CLAUSE RESOLUTOIRE

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités, dans tous les cas de force majeure reconnus par la jurisprudence. Les frais de voyage et de séjour réellement engagés par le producteur, ainsi que son rapatriement restent dus par l'organisateur.

Toute autre annulation du fait de l'organisateur entraîne pour celui-ci l'obligation de verser le prix du spectacle fixé par ce contrat.

Toute annulation du fait du producteur entraîne pour celui-ci l'obligation de fournir une prestation de qualité égale, aux mêmes conditions, dans un délai d'une année à compter de la date du présent contrat. Le producteur se réserve le droit d'émettre un avis sur tout ce qui pourrait mettre en danger (intempéries, travaux en cours, architecture...) la qualité du spectacle et la santé de son personnel. Tout constat en ce sens donnera lieu à des négociations.

Tout non-respect de la fiche technique transmise par le producteur pourra conduire à une annulation de celui-ci avec l'obligation pour l'organisateur de régler l'intégralité du contrat.

Le défaut ou le retrait des droits de représentation à la date d'exécution du présent contrat entraînerait sa résolution de plein droit pour non-respect d'une clause substantielle.

## 9- CLAUSE PARTICULIERE CONCERNANT LE CORONAVIRUS COVID-19

Dans l'éventualité d'une propagation du CORONAVIRUS Covid-19, le Producteur souhaite apporter des précisions concernant d'éventuelles annulations de dates de représentations pouvant intervenir dans ce contexte. Quel que soit le motif lié à l'impossibilité d'assurer une ou plusieurs représentations, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres des équipes artistiques ou de la structure d'accueil, ou bien du fait d'une décision préfectorale de fermeture :

- L'organisateur et le Producteur examineront tout d'abord la possibilité de reporter les représentations programmées ;
  - si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part, notamment en ce qui concerne les rémunérations du personnel artistique et technique intermittent, et les équilibres budgétaires du Producteur et de l'Organisateur d'autre part.
- Ceci afin que ni le Producteur, ni l'Organisateur ne se retrouvent en péril financièrement.

# MABOUL DISTORSION

## 10- COMPÉTENCE JURIDIQUE

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal compétent.

Fait en 2 exemplaires, paraphés et signés.

Nombres de mots rayés nuls :

### Pour L'Organisateur

Madame Laurence LUNEAU, Maire

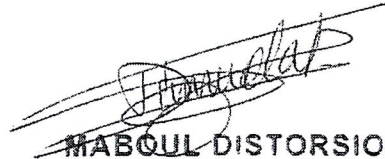
Le 17/11/25 à Clisson  
Signature <sup>(1)</sup> et cachet

### Pour Le Producteur

David LIMANDAT, Administrateur

Le 03/12/2024 à Nantes  
Signature <sup>(1)</sup> et cachet

*Lu et approuvé*



**MABOUL DISTORSION**  
378 Route de Sainte Luce  
44300 NANTES  
Tél. 02 40 35 77 21  
www.mabouldistorsion.net  
Siret : 407 900 000 00032

(1): faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé ».